



I. L'importation de marchandises originaires de pays tiers à l'Union européenne

Le régime d'importation applicable au sein des États membres aux produits tiers est fonction à la fois de la nature de la marchandise importée (classement tarifaire) et de son origine.

Les diverses réglementations communautaires en vigueur à une date donnée, qu'elles relèvent du contrôle du commerce extérieur (prohibitions, restrictions et surveillances) ou du champ tarifaire (droits de douane, droits antidumping, droits additionnels ...) sont déterminées par le classement tarifaire (codification douanière) sous lequel la marchandise est déclarée au moment de son dédouanement;

Le taux de droit de douane, par produit importé, est appliqué de façon uniforme à tous les pays tiers à la Communauté (*erga omnes*). Ce droit de douane peut parfois être réduit ou suspendu, soit dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre l'Union européenne et un pays ou un groupe de pays tiers, soit au titre de mesures de préférences accordées unilatéralement par l'UE à certains pays tiers. Le bénéfice de ces avantages tarifaires peut être subordonné à des conditions spécifiques.

Les produits importés des pays tiers sont en outre passibles de la taxe sur le valeur ajoutée (TVA) et éventuellement de diverses taxes fiscales. Les produits mis en libre pratique dans un autre État membre sont uniquement passibles des taxes dues dans le pays de mise à la consommation.

Enfin, ils peuvent également être soumis à des critères de normes et de marquage.

II. L'exportation de marchandises communautaires vers les pays tiers à l'Union européenne

A l'exception des métaux précieux et des rhums, il n'y a pas de taxes douanières et fiscales à l'exportation du territoire de l'Union Européenne.

Hormis ces cas, seuls les domaines réglementaires relatifs aux prohibitions/restrictions, restitutions agricoles, statistiques ou surveillances s'appliquent aux exportations.

III. RITA : une information complète, toujours disponible et constamment actualisée

Avant d'entreprendre vos opérations de commerce international, recherchez dans RITA (Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé) les différentes réglementations et taux des droits applicables aux produits que vous envisagez d'importer ou d'exporter, identifiés par leur codification douanière.

L'Encyclopédie tarifaire RITA vous propose le catalogue des réglementations communautaires applicables à une date donnée, enrichies des réglementations nationales.

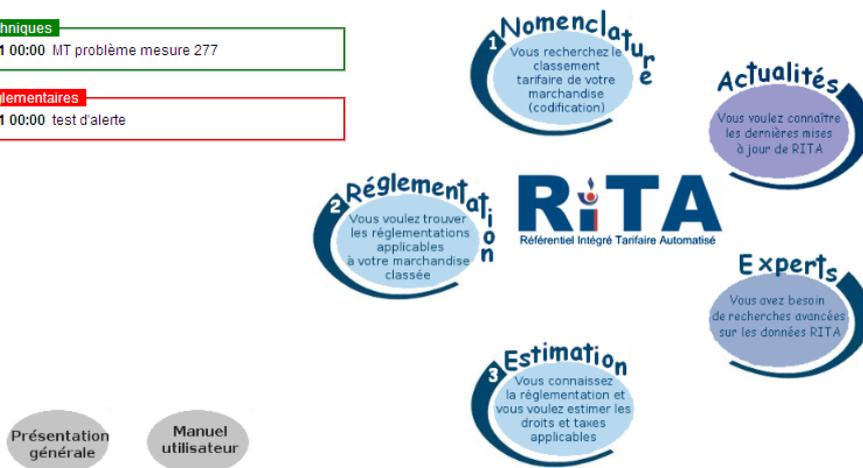
L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

Alertes techniques

02/09/2011 00:00 MT problème mesure 277

Alertes réglementaires

10/10/2011 00:00 test d'alerte



VI. Comment bien utiliser le référentiel RITA ?

Après avoir déterminé le classement de votre marchandise (**bulle 1 de la page d'accueil**), vous recherchez les réglementations qui lui sont applicables au regard des critères de recherche (date de recherche – nomenclature -origine, éventuellement territoire d'application, régime douanier) que vous souhaitez sélectionner (**bulle 2 de la page d'accueil**).

En haut à droite de chaque écran des résultats que vous aurez obtenus, une fiche d'aide à la lecture est accessible par 

Attention, selon la nature du produit et le pays sur lesquels se base votre recherche, et selon le nombre de critères choisis, le volume des résultats obtenus peut être très important.

Pour une meilleure lisibilité de ces résultats, précisez au maximum les critères de la recherche.

Une fois votre recherche faite, vous pouvez simuler le processus déclaratif (**bulle 3 de la page d'accueil**). Vous pourrez ainsi calculer les droits et taxes qui seront appliqués en fonction de votre opération.

Les outils offerts aux utilisateurs expérimentés sont rassemblés sous la seule **bulle Experts** alors que la **bulle Actualités** vous permet de faire un suivi des évolutions de la réglementation présente dans RITA.


AVERTISSEMENT

L'encyclopédie tarifaire RITA est un catalogue de réglementations. A ce titre, elle répertorie l'ensemble des réglementations applicables à une marchandise/une date/origine ou destination données, afin d'informer les opérateurs de la façon la plus large et la plus exacte possible.

Toutefois, l'information restituée n'a aucune valeur juridique et les seuls textes légaux sont ceux publiés aux journaux officiels communautaire et national.

Afin de faciliter l'usage de cet outil, une aide accessible via  est placée en haut à droite de chaque page.

Vous souhaitez connaître les droits et taxes auxquels vos marchandises seront éventuellement soumises ainsi que les éventuels documents d'accompagnement de la marchandise requis

Les étapes de votre recherche sont déclinées ci-dessous:

Étape 1 : connaître le classement tarifaire de votre marchandise



L'espèce tarifaire est l'une des trois notions essentielles, avec l'origine et la valeur en douane, pour déterminer le traitement douanier applicable à une marchandise importée dans l'Union européenne ou exportée vers les pays tiers.

Définie par l'article 28 du code des douanes national, l'espèce tarifaire est la dénomination qui est attribuée à la marchandise dans le tarif douanier commun.

Ce dernier comporte près de 15.500 rubriques de classement.

A l'importation et à l'exportation, ce classement est fondamental pour les entreprises, car c'est sur lui que reposent non seulement la détermination des taux de droits de douane, mais aussi les mesures de politique commerciale (telles que les suspensions tarifaires, les droits antidumping, les contingents), les normes de sécurité ou encore les formalités sanitaires ou phytosanitaires ou d'autre nature, les mesures de prohibitions ou d'embargos, la politique agricole commune (PAC), la fiscalité intérieure et l'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

Si vous ne connaissez pas déjà ce code douanier des marchandises, RITA vous propose plusieurs outils d'aide au classement de votre produit, auxquels vous accédez en cliquant sur la bulle d'accueil n° 1.

En cas de doute, vous pouvez sécuriser vos opérations de dédouanement en sollicitant auprès de l'administration des douanes un renseignement tarifaire contraignant (RTC). Il est opposable à l'ensemble des autorités douanières communautaires. Le formulaire de demande est disponible sur Prodou@ne.

Étape 2 : connaître les obligations documentaires et/ou les droits et taxes applicables



A. Sélectionner les critères de la recherche

Une recherche est effectuée pour un ou plusieurs produits (nomenclature tarifaire) **déterminé(s)** et pour une ou plusieurs **origines/destinations** selon que vous connaissez ou non l'origine/destination de la marchandise.

C'est en fonction des éléments donnés au référentiel que les données réglementaires sont restituées. Ainsi :

- Des éléments de recherche erronés ou approximatifs sont susceptibles d'aboutir à des résultats inappropriés pour l'importation/exportation que vous réaliserez
- Plus les critères de recherche sont précis, plus les résultats sont lisibles. Une recherche demandée sans précision d'origine, par exemple, restituera l'ensemble de tous les types de droits applicables pour chaque pays tiers d'origine.
- Une recherche demandée pour 10 codes TARIC peut se révéler inexploitable au regard de la quantité de résultats obtenus.

B. Consulter les résultats

Le résultat de la recherche est affiché, selon le choix fait au moment de la validation des critères de la recherche, uniquement en codes, ou en codes et leurs libellés.

Malgré la différence d'affichage de ces deux écrans, le contenu réglementaire reste identique.

Ces informations ont été classées en sept *domaines réglementaires* : droits de douane, fiscalité, antidumping, prohibitions/restrictions, octroi de mer, restitutions agricoles, statistiques.

Dès qu'un des domaines réglementaires est renseigné, son libellé est mis en couleur ; s'il n'existe aucune mesure relevant d'un domaine réglementaire répondant à la requête, le libellé du domaine reste sur fond blanc.

Si vous ne retrouvez pas dans RITA les informations que vous recherchez, vous pouvez vous rapprocher du pôle d'action économique (PAE) de votre région, habilité à vous aider et à vous conseiller dans vos démarches.

Vous pouvez également interroger le département « Information Douanes Service » (IDS), répondant au 0811 20.44.44 et ids@douane.finances.gouv.fr.

Étape 3 : estimer les droits et taxes applicables



Vous pouvez estimer le montant des droits et taxes que vous aurez à acquitter au regard de votre opération commerciale.

Il ne s'agit pas d'un devis qui engage l'Administration mais d'une simple évaluation à prendre en compte dans le prix de revient de votre importation (exportation). En cas de critères de recherche insuffisamment précis, cette estimation est restituée par défaut au taux maximal applicable en régime de droit commun, assorti des conditions d'importation les plus restrictives.

Vous souhaitez faire des recherches moins générales, sur des périodes précises, ou dans le cadre de réglementations très spécifiques (politique agricole commune)



Destinée à des recherches plus spécifiques, la bulle expert propose un éventail de fonctionnalités dont l'ergonomie fera prochainement l'objet d'une évolution.

Elle regroupe un ensemble de données générales :

► Données de référence

Reprend la totalité et la signification des codes utilisés par RITA (Document, Type de mesure, Renvoi, Préférence, Pays, région ou groupe, Code taxe, Régime, Code mesurage)

► Suivi des mesures

Propose de rechercher les mesures réglementaires existant à une date précise ou leur évolution pendant une période donnée ou encore de [télécharger](#) les valeurs forfaitaires à l'importation (VFI)

► Codes meursing

Aide à déterminer la composition des produits agricoles transformés

► Estimation des restitutions sur produits de

Permet d'estimer les [restitutions sur les produits agricoles de base](#)

► Bases légales

Répertorie les réglementations communautaires et nationales

► Contingents tarifaires au fur et à mesure

Détaille les informations relatives aux contingents tarifaires au fur et à mesure avec leur historique sur 3 ans

Vous souhaitez suivre les mises à jour réglementaires au fur et à mesure de leur intégration dans RITA

Les informations urgentes sont mises en exergue sous deux encarts :

Alertes techniques

02/09/2011 00:00 MT problème mesure 277

Cet encart répertorie les derniers services mis en ligne sur le référentiel, les incidents techniques qui peuvent avoir une influence sur les mises à jour, ainsi que tout élément enfin susceptible de modifier les fonctionnalités habituellement proposées par RITA.

Alertes réglementaires

10/10/2011 00:00 test d'alerte

Cet encart appelle votre attention sur les nouvelles réglementations intégrées, ayant une conséquence **immédiate et importante** sur l'importation (exportation) d'une marchandise, le cas échéant de manière rétroactive.



Les informations plus générales au fur et à mesure de leur mise à jour. Cette bulle donne accès à l'historique de toutes les évolutions réglementaires et fiscales intégrées dans le référentiel, des modifications de nomenclatures ou des données de référence.

Vous y trouverez également les éléments relatifs à la gestion des contingents tarifaires au fur et à mesure consécutifs aux allocations faites quotidiennement par la Commission de l'Union Européenne.